

RAPPORT DE SUIVI DU PROJET SENNEVILLE

Suivi *a posteriori*

1 Le projet Senneville a été approuvé le 19 février 2009 par la décision D-2009-010 de la Régie
2 de l'énergie (ci-après « la Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Société en commandite
3 Gaz Métro (ci-après « Gaz Métro ») de « *soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport*
4 *annuel, les données nécessaires au suivi des projets* ».

5 **Faits saillants**

6 Les travaux de suivi environnementaux prévus en 2010-2011 sont complétés et nous
7 permettent de fermer le projet, conformément à l'échéancier présenté dans le Rapport annuel
8 2009. Tel qu'illustré au tableau de suivi budgétaire au 30 septembre 2011, l'écart entre les
9 informations transmises au Rapport annuel 2009 (9,63 %) et celui présenté cette année
10 (9,30 %) ne justifie pas une révision de l'impact sur les tarifs et l'analyse de sensibilité produite
11 en 2009.

SUIVI BUDGÉTAIRE			
AU 30 SEPTEMBRE 2011			
(\$)			
	Budget prévu initialement Déc. 2008 (1)	Réel au 30 septembre 2011 (2)	Écart (2 - 1)
Ingénierie préliminaire/permis / arpentage	250 000	323 074	73 074
Matériaux	220 000	118 561	(101 439)
Construction	3 334 550	4 016 133	681 583
Inspection de chantier/frais généraux	360 000	549 198	189 198
Contingence (10 %)	416 455	0	(416 455)
Sous-total	4 581 005	5 006 966	425 961
Frais généraux - 15,4 %	705 475	771 073	65 598
Total du projet	5 286 480	5 778 038	491 558

1 **Demande de mettre fin au suivi**

2 Compte tenu que le projet de réfection de la conduite principale de Senneville est complété et
3 que la conciliation des coûts réels par rapport aux prévisions initiales a été faite. Gaz Métro
4 demande à la Régie, conformément à la décision D-2009-010, de mettre fin à ce suivi.